

Un temps d'accès aux équipements et services plus court pour les communes bretonnes les plus denses

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) permet la mise en place de dispositifs dont « les maisons de services au public ». Elles sont créées pour offrir un accès facile de qualité et de proximité aux services de la population, composante essentielle de l'égalité des territoires. Cette accessibilité comprend l'information sur l'existence du service, ses conditions d'utilisation (existence de service en ligne), son coût (incluant le transport), en passant par sa saturation, ses modalités physiques d'accès, le délai d'attente ou son temps d'accès.

↳ Selon la typologie européenne « Degré d'urbanisation », la Bretagne est constituée :

➤ de 4 communes « très denses » : Rennes, Brest, Lorient et Lanester. Ces 4 communes totalisent 429 400 habitants (13 % de la population et 20 % de l'emploi).

➤ 117 communes de « densité intermédiaire », regroupant plus d'un million d'habitants équitablement réparties par département, concentrant 33 % de la population et 44 % de l'emploi.

- *La moitié de la population de ces communes accède en moins de 3 minutes aux équipements de la vie courante, de la petite enfance aux personnes âgées (commerces alimentaires ou non alimentaires, services, tels l'éducation, les premiers soins et l'aide aux personnes âgées).*

➤ 1 042 communes « peu denses » dont l'essor démographique récent est important. Elles représentent 82 % des communes bretonnes et concentrent la moitié de la population régionale (53 %) et seulement 36 % de l'emploi.

- *La moitié de la population de ces communes accède en moins de 5,6 minutes aux équipements de la vie courante.*
- *Les communes peu denses urbaines ont un temps d'accès médian plus rapide (4,4 min) que les communes peu denses périurbaines (5,8 min) ou isolées (6,4 min).*

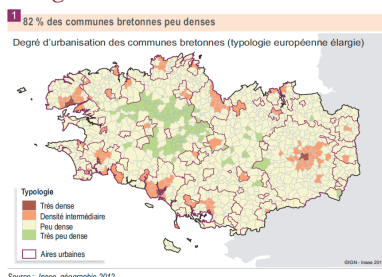
➤ et de 107 communes « très peu denses » (43 500 personnes). Elles ne regroupent que 1 % de l'emploi régional et l'agriculture y représente plus du tiers des emplois.

- *Dans ces communes, la population est plus âgée que celle des autres communes (31 % de 60 ans ou plus).*
- *Très rurales, elles se situent souvent dans le centre de la Bretagne et plutôt dans les Côtes-d'Armor.*
- *La moitié de la population accède aux équipements de la vie courante en moins de 9,2 min.*
- *Les communes du centre de la Bretagne enregistrent les temps d'accès médians les plus longs (16 minutes).*
- *Les communes très peu denses avec un temps d'accès médian de 9,1 min pour les communes périurbaines et de 9,3 min pour les communes isolées.*

↳ Ainsi, des disparités existent : plus la densité de la commune est faible et plus le temps d'accès aux équipements et services s'allonge.

➤ Les temps d'accès aux équipements fréquentés par les seniors sont parfois plus longs là où la part des personnes âgées est la plus élevée.

- *Ces équipements sont accessibles rapidement sur le littoral, il n'en est pas de même pour une partie des communes situées dans le centre de la Bretagne.*



Pour toutes demandes d'interviews, graphiques, informations complémentaires concernant l'étude, veuillez contacter : Geneviève Riézoù -02 99 29 33 95 - communication-bretagne@insee.fr

Merci de bien vouloir informer le public de la sortie de cette publication qui est téléchargeable gratuitement sur internet à partir du 6 janvier 2016 à 18h00 : www.insee.fr > Publications et services > Les collections régionales > Bretagne > soit Insee Analyses Bretagne n°31